



Renversement d'un piéton sur une chaussée a l'arriere d'un véhicu

Par **hightman1**, le **29/03/2012** à **19:39**

Bonjour, rnle 23 mars en ville, je roulais a allure normale, rnaprès avoir passé un passage piéton, un piéton traverse a 1 mètre en amont du passage au moment ou je passe et heurte l'arrière de ma voiture(trappe essence), rnje n'aurais pas pû le voir et n'ai entendu que le bruit du chocrnil est tombé et s'est fracturé le tibia dans sa chute rnj'ai appelé la police qui était a proximité et qui est venu constater les faits et appeler l'ambulancernle jeune homme (mineur de 15 ans) a précisé aux forces de l'ordre que c'était de sa faute et qu'il avait traversé sans regardernla police a relevé mes coordonnées et est partirnje reçois aujourd'hui un constat de police précisant que le piéton passant a proximité d'un passage piéton se fait renverser par un véhicule(le mien)rnqu'est ce que je risque alors que je ne pouvais éviter ce piéton qui a traversé apres mon passage?rnmerci de vos retours

Par **chaber**, le **30/03/2012** à **14:53**

bonjourrrnVotre assureur devra indemniser intégralement le piéton au titre de la loi Badinter.rnrnPour juger d'une responsabilité, même partielle, de votre part, il faudrait avoir le constat de police.rnrnNéanmoins, un piéton se doit de traverser obligatoirement sur le passage protégé.